tgs FRANCE

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète,
sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence
remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Signé le 20/12/2023

FABIEN SELLIER

par FABIEN SELLIER

Signé et certifié par yousign

Signé le 20/12/2023

Christophe COMMENGE

par Christophe COMMENGE

Signé et certifié par yousign

Signé le 20/12/2023

Dominique PATARD

par Dominique PATARD

Signé et certifié par yousign

ABILIS MAINTENANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 40 C rue de Chevreuse – 78720 CERNAY-LA-VILLE
RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt décembre

La société GROUPE ABILIS, Société par actions simplifiée, au capital de 1 029 100 euros, ayant son siège social 7, Avenue des Ternes – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 807 897 970,
Représentée par son Président, Monsieur Fabien SELLIER,

Associée unique de la société ABILIS MAINTENANCE,

En présence de Monsieur Nicolas GALLEE, représentant de la société MAJESCA, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- la nomination de la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER en qualité de Directrice Générale ;
- la nomination de la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD en qualité de Directrice Générale ;
- la nomination de la société ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE en qualité de Directrice Générale,
- Pouvoirs.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directrice Générale, pour une durée de SEPT (7) ans, durée similaire au mandat du Président :

La Société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER
Société par actions simplifiée
Au capital de 105 000 euros
Dont le siège social est situé ZI, 2 Chemin du Camps - 51400 MOURMELON-LE-PETIT
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 804 519 270,
Représentée par Monsieur Fabien SELLIER, en qualité de Président de la Société,

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Une convention interne précisera la répartition des pouvoirs entre le Président et la Directrice Générale, les missions et la rémunération de la Directrice Générale.

Monsieur Fabien SELLIER, au nom de la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directrice Générale, pour une durée de SEPT (7) ans, durée similaire au mandat du Président :

La Société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Dont le siège social est situé 1170 Route de Luret - La Nauze – 81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES sous le numéro 804 578 177,
Représentée par Monsieur Dominique PATARD, en qualité de Président de la Société,

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Une convention interne précisera la répartition des pouvoirs entre le Président et la Directrice Générale, les missions et la rémunération de la Directrice Générale.

Monsieur Dominique PATARD, au nom de la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directrice Générale, pour une durée de SEPT (7) ans, durée similaire au mandat du Président :

La Société ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Dont le siège social est situé 40 C rue de Chevreuse – 78720 CERNAY-LA-VILLE
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 804 690 188,
Représentée par Monsieur Christophe COMMENGE, en qualité de Président de la Société,

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Une convention interne précisera la répartition des pouvoirs entre le Président et la Directrice Générale, les missions et la rémunération de la Directrice Générale.

Monsieur Christophe COMMENGE, au nom de la société ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société GROUPE ABILIS
Représentée par Monsieur Fabien SELLIER

La société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER
Représentée par Monsieur Fabien SELLIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

La société ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE COMMENGE
Représentée par Monsieur Christophe COMMENGE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

La société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD
Représentée par Monsieur Dominique PATARD
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »